Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260708-2026_67BIS-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-67 du 08.07.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi huit juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur Joël GAUTIER, Madame MICHALAK Rachel, Madame Clarisse CHEVRAY, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Madame Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Gilbert LE LAMER

Absences excusées : Madame Christine ROBERT (Pouvoir donné à Chrystel LOMBARD), Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Steven PEURON et Madame Solène LE MOUEL (Pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ).

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS POUR ROI MORVAN COMMUNAUTÉ – COMMISSIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-33 **;**

Vu le courrier du 04 juin 2026 ;

Vu la délibération de Roi Morvan Communauté n°2026_068 du 28 mai 2026 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal et du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des différentes commissions thématiques de Roi Morvan Communauté ;

Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260708-2026_67BIS-DE

Considérant que cette désignation permettra d'assurer la représentation de la commune dans les travaux préparatoires et le suivi des politiques communautaires ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **NOMME** les représentants des différentes commissions comme suit :

Commissions	Représentant communal
Commission économie	
Commission tourisme, patrimoine et culture	Rachel Michalak
Commission aménagement du territoire, urbanisme et habitat	Rachel Michalak
Commission transitions écologiques, énergétiques et mobilités	Clarisse Chevray
Commission déchets et économie circulaire	Bernard Cospérec
Commission ressources en eau et assainissement	Gilbert Le Lamer
Commission finances et mutualisations	
Commission solidarités et santé	Géraldine Langlo
Commission services à la population	Thierry Le Saux

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 08 juillet 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260708-2026_67BIS-DE

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Bernard COSPÉREC **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 09 juillet 2026
Transmis en Préfecture le 09 juillet 2026